

Pomme de Terre Picardie



N° 4 16 Avril 2013

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale ; celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle.

- **SITUATION** : les chantiers de plantations sont en cours,
- **TAS DE DECHETS** : des mesures prophylactiques sont à mettre en place, Leur recensement commence.

SITUATION

- Stade des cultures

Les plantations ont timidement commencées la semaine dernière, dans les terres dites « légères ». Il s'agit principalement des variétés féculières (25 à 30% d'après les indications de la coopérative de Vecquemont et 35 % pour la féculerie de Vic sur Aisne) voire des variétés d'industrie. Par contre, à la faveur des conditions estivales de dimanche dernier, les chantiers de plantation sont nombreux depuis hier.



Plantation Blangy Tronville le 15-04-2013

Photo : (FREDON de Picardie)



Plantation Mesnil Saint Nicaise le 15-04-2013

Photo : (GITEP)

- **Rappels** : Dans certains cas, vous êtes encore en cours de réception de vos lots de pommes de terre. Toutefois, même dans la précipitation, il ne faut pas négliger :

- De demander le passeport phytosanitaire (Passeport Phytosanitaire Européen : P.P.E.) du lot que vous recevez,
- De conserver pendant deux ans tout document tel que passeports phytosanitaires ou étiquettes de certification et/ou toutes pièces comptables et commerciales permettant de connaître l'origine et la destination des lots,
- le lot de pommes de terre qui a fait l'objet d'un prélèvement **est consigné sur le lieu de stockage en attente du résultat de la première analyse de routine**, durant un délai initial de 8 jours ouvrés à compter de la date de prélèvement. Dans le cas où des analyses complémentaires sont nécessaires, la durée de consignation est prolongée **jusqu'à l'obtention définitive des résultats**
- De ne pas mélanger les différents lots de plants de pommes de terre reçus,
- De bien délimiter vos lots dans une même parcelle,
- De privilégier la plantation lorsque les plants sont au stade « point blanc ».

MILDIOU : Des mesures prophylactiques sont à mettre en place

Les tas constitués par les déchets (rejets issus de triage) sont à l'origine de contaminations précoces de mildiou en parcelles : il s'agit de l'**inoculum primaire**. Dans le cas où ces tas ne sont pas gérés, cet inoculum primaire (les spores de mildiou) va se disséminer et contaminer les parcelles à proximité dans un rayon de 1 km. C'est pourquoi il est essentiel de mettre en place **des mesures prophylactiques** pour maintenir un environnement sain.

Ces mesures seront d'autant plus efficaces si elles sont mises en place de manière COLLECTIVE.

Ces tubercules présents dans ces tas assurent, également, la conservation et la dissémination de d'autres parasites comme la fusariose ou les doryphores.

- **Désigner un site de dépôt :**

L'entreposage des déchets doit être éloigné des parcelles implantées en pomme de terre, d'un fossé ou d'un cours d'eau, des périmètres de protection des captages d'eau, des habitations (odeurs, développement d'insectes).

- **Comment gérer efficacement les déchets ?**

Deux méthodes peuvent être employées pour la destruction de ces déchets :

✓ **Le bâchage** (dans le cas où il y a principalement de la terre et peu de pommes de terre).

Il est impératif de se munir d'une bâche plastique non trouée et non translucide et de l'installer avant l'apparition de toute végétation en prenant soin de bien recouvrir tout le tas et de bien arrimer la bâche au sol.

✓ **l'application de chaux vive** (dans le cas où il y a beaucoup de pommes de terre)

Il est impératif de mélanger de manière homogène la chaux vive et les déchets de pommes de terre. C'est une pratique qui exige plus de technicité et de savoir-faire compte tenu des précautions à rendre pour la manipulation du produit.

Tous les tas de déchets devront être traités au plus tard au moment des plantations

- **Le recensement des tas de déchets COMMENCE !**

En ce début de semaine, le recensement des tas a commencé. Des tas sont observés à Villers Bretonneux (80), à Cuisy en Almont et Morsain (02), et Moulin sous Touvent (60). Aucune végétation n'est actuellement observée sur ces tas.



**MAUVAIS
BACHAGE**
(troué et partiel
sur le tas)



Tas de déchets à Villers Bretonneux

Photos : (GITEP)



Tas de déchets (Photos : Féculerie de Vic sur Aisne)

**Tous les tas de déchets devront être gérés au plus tard
au moment des plantations.**

Bulletin édité sur la base des observations réalisées par les partenaires du réseau Picardie : Arvalis Institut du Végétal, CETA de Ham, CETA des Hauts de Somme, Expandis, Ets Charpentier, GITEP, Mac Cain, NORIAP, Roquette, Coopérative de Vecquemont, Earl Philippe Deraeve, Ferme des Tilleuls, Terres de France, Bayer, Féculerie de Vic sur Aisne, Pom'Alliance, Chambre d'Agriculture de la Somme, Comité Nord, FREDON Picardie, Intersnack, SRAL de Picardie, Touquet Savour Bulletin rédigé par les animateurs régionaux de la filière **Pomme de terre** : S. Garson - GITEP – V. Pinchon- FREDON PICARDIE. **Directeur de la publication** : Christophe BUISSET - Président de la Chambre Régionale d'Agriculture de Picardie -19 bis rue Alexandre Dumas - 80 096 AMIENS - Tél. : 03 22 33 69 33 – Fax : 03 22 33 69 99 - Publication gratuite, disponible sur les sites Internet www.draaf.picardie.agriculture.gouv.fr et www.chambres-agriculture-picardie.fr - **Coordination et renseignements** : Renée PREVOST- Chambre d'Agriculture de Picardie – T21 : 03 22 93 51 20 - E-mail : r.prevost@somme.chambagri.fr. **Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ;**